

**Maître de l'Ouvrage  
VILLE DE MAROMME**

**RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ET EXTENSION DE LA  
MEDIATHEQUE LE SEQUOIA**

**DCE**

**CCTP LOT 01 / phase 1**

**CURAGE - DEMOLITION – DESAMIANTAGE**

**EQUIPAGE Architecture**

4 rue Saint Nicolas

75012 PARIS

Tél. : 01.43.47.47.30

[equipage@equipagearchitecture.fr](mailto:equipage@equipagearchitecture.fr)

**Bien Entendu – BET acoustique**

34, rue Etienne Marey

75020 Paris

Tel : 01 42 01 56 31

Fax : 08 26 33 57 56

[luquet@bienentendu.fr](mailto:luquet@bienentendu.fr)

**Omnia Fluides**

12, rue Albert Einstein

77 420 Champs-sur-Marne

Tél : 06 15 26 76 87

[contact@omniafluides.com](mailto:contact@omniafluides.com)

Ind 0/ le 25 mars 2024

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DES TRAVAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>REGLEMENTATION APPLICABLE AUX TRAVAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b> .....	<b>4</b>
3.1	Visite des lieux .....	
3.2	INSTALLATION DE CHANTIER / PHASE 1 .....	4
3.2.1	<i>INSTALLATION DE CHANTIER</i> .....	4
3.2.1.1	Panneau de chantier .....	4
3.2.1.2	Base vie.....	4
3.2.1.3	Prestations ingénierie.....	5
3.2.1.4	Clôture provisoire de chantier .....	5
3.2.1.5	Bennes à gravois .....	
3.2.2	<i>DESAMIANTAGE - DEMOLITION - DEPOSE</i> .....	6
3.2.2.1	Désamiantage .....	6
3.2.2.2	Plomb .....	8
3.2.2.3	Curage et démolition .....	8
3.2.2.4	Débarras des locaux.....	8
3.2.2.5	Dépose des blocs portes .....	8
3.2.2.6	Dépose en démolition d'ouvrages divers de menuiseries intérieures .....	9
3.2.2.7	Dépose sans réemploi d'ouvrages de métallerie .....	10
3.2.2.8	Démolition d'ouvrages en carrelage.....	10
3.2.2.8.1	<u>Démolition de revêtements de sols scellés</u> .....	10
3.2.2.8.2	<u>Démolition de revêtements muraux scellés ou collés</u> .....	11
3.2.2.9	Démolition de revêtements de sols souples.....	11
3.2.2.9.1	<u>Dépose sans réemploi de revêtements de sols minces</u> .....	11
3.2.2.9.2	<u>Dépose sans réemploi de revêtements de sol en moquette ou en tapis textile</u> .....	11
3.2.2.10	Démolition de cloisons et plafonds intérieures .....	11
3.2.2.10.1	<u>Démolition de cloisons intérieures</u> .....	11
3.2.2.10.2	<u>Démolition de doublages intérieurs</u> .....	12
3.2.2.10.3	<u>Démolition de revêtements en plaques de plâtre</u> .....	12
3.2.2.10.4	<u>Démolition de plafonds suspendus de tous types</u> .....	12
3.2.2.11	Démontage sans réemploi des installations et équipements techniques .....	13
3.2.2.12	Grosses démolitions .....	13
3.2.2.12.1	<u>Démolition de l'enveloppe extérieure</u> .....	13
3.2.2.12.2	<u>Démolition à l'intérieur du bâtiment</u> .....	14
3.2.2.13	Ouverture à créer dans mur de refend .....	15
3		
4	<i>TRAVAUX DIVERS DE FINITION</i> .....	15

## **1 OBJET DES TRAVAUX**

Le présent lot concerne le curage démolition et désamiantage complète de l'ancienne Mairie de Maromme et de la Médiathèque le Séquoia conformément aux repérages graphiques joints à ce CCTP. Le présent lot concerne uniquement des travaux intérieurs aux bâtiments mairie et médiathèque.

Ce présent lot ne comprend pas les travaux démolitions extérieures propres aux bâtiments mairie et médiathèque qui sont décrites dans le CCTP lot 01 Gros Œuvre – phase 2.

Par curage et démolition, nous entendons :

- \* les zones comme repérées dans les documents graphiques joints à ce CCTP.
- \* le R+2 de l'ancienne mairie ne fait pas partie des travaux décrits par le présent CCTP.
- \* le vide sanitaires et l'étage technique de la médiathèque ne font pas partie des travaux décrits par le présent CCTP.
- \* le surcreusement de la plateforme du plancher bas du RdC en partie centrale de l'ancienne mairie ne fait pas partie des travaux décrits par le présent CCTP.
- \* le curage du coffre-fort présent au sous-sol de l'ancienne mairie fait partie des travaux décrits par le présent CCTP.
- \* la dépose des matériels de la sous-station de chauffage sera assurée par les concessionnaires Cofely et Dalkia sans les travaux de curage.
- \* les protections provisoires et les sujétions afférentes concernant les tableaux électriques et la panoplie AEP conservés au sous-sol de l'ancienne mairie font partie des travaux décrits par le présent CCTP.
- \* l'ouverture de 3 baies dans des murs maçonnés de refends au R+1 de l'ancienne mairie fait partie des travaux décrits par le présent CCTP.

Nota : les 4 ensembles d'entrait des fermes bois du comble (R+2) qui existent en sous-face du PH du R+1 de la l'ancienne mairie ne font pas partie des travaux décrits dans le présent document.

## **2 REGLEMENTATION APPLICABLE AUX TRAVAUX**

Code de l'Urbanisme :

Articles L421.1 à L421.3

Articles R421.5.1, R421.29 à R421.42, R421.53

Code de la Construction et de l'Habitation :

Articles R123.1 et R123.55

Code du travail :

Décrets 92.332 et 92.333 du 3 mars 1992 et 5 août 1992

Arrêté du 25 juin 1980 modifié – Règlement de sécurité des Etablissement Recevant du Public :

- Dispositions générales

Arrêté du 12 décembre 1984 – Type L (Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples)

Instruction Technique N°246 relative au désenfumage

Instruction Technique N°247 relative aux mécanismes de déclenchement des dispositifs de fermeture résistants au feu et de désenfumage

Instruction Technique N°248 relative aux systèmes d'alarme utilisés dans les ERP

Instruction Technique N°249 relative aux façades

Nouvelle réglementation thermique: RT 2005

### **3 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

#### **3.1 VISITE DES LIEUX**

La visite de l'ensemble des espaces de l'ancienne mairie et de la bibliothèque le Séquoia est obligatoire avant la remise de l'offre de l'entreprise. L'offre de l'entreprise devra comporter l'attestation de visite qui sera remise lors de la visite. L'offre de l'entreprise sera écartée si elle ne contient pas cette attestation.

L'entreprise devra impérativement remettre avec son offre un mémoire synthétisant les éventuelles omissions ou incohérences du présent document et intégrer à son offre les provisions nécessaires pour pallier aux omissions et incohérences ci-dessus.

#### **3.2 INSTALLATION DE CHANTIER / PHASE 1**

##### **3.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER**

###### **3.2.1.1 Panneau de chantier**

A la charge du présent lot comme suit :

Panneau de 1.00\*1.50ht m indiquant le nom de l'opération, les intervenants, la liste des lots, le montant des travaux et le délai de réalisation des travaux de la phase 1.

Ce panneau sera fixé solidement et durablement sur la façade de l'ancienne mairie.

Il ne comporte pas de vue ou représentation graphique du projet.

L'entretien, le remaniement et la dépose en fin de phase 1 est à la charge du présent lot.

###### **3.2.1.2 Base vie**

A la charge du présent lot comme suit :

Les installations de chantier nécessaires aux travaux décrits par le présent CCTP font partie des travaux. La liste non limitative des installations de chantier sont les suivants :

- Clôture Heras de la zone des bennes
- Protection des ouvrages extérieurs à proximité de la zone des bennes de gravois
- Protection des sols existants au droit des bennes de gravois
- Autorisation d'occupation de voirie
- Base-vie composée de bungalow de chantier pour sanitaires et réfectoires pour les compagnons de l'Entreprise de la phase 1
- Installations spécifiques aux travaux de désamiantage

L'entretien, le remaniement et la dépose en fin de phase 1 est à la charge du présent lot.

Les travaux pour raccordement électriques et de plomberie (Eau froide et assainissement) sont à la charge du présent lot entre les installations de chantier et les points de délivrances mis à disposition par le maître de l'ouvrage.

La mise en œuvre des sous-comptages eau et électricité est à la charge du présent lot.

La signalétique de chantier de la zone des bennes et de la base-vie est due à ce présent lot.

Les consignations des réseaux sont à la charge du maître de l'ouvrage. Pour rappel il n'y a pas de réseau gaz à l'intérieur des bâtiments objet des présents travaux.

Le coût des énergies nécessaires au chantier est à la charge du maître de l'ouvrage.

La base-vie sera implantée conformément au PIC/ phase 1 joint à ce document.

### 3.2.1.3 Prestations ingénierie

Les plans & études d'exécution des curages & démolitions des ouvrages, notes de calcul et DOE sont à la charge de l'Entreprise.

Les plans & études d'exécution du désamiantage des ouvrages, plan de retrait et DOE sont à la charge de l'Entreprise.

Les plans & études d'exécution des confortations et étaitements des ouvrages à démolir, notes de calcul et DOE sont à la charge de l'Entreprise.

Les plans & études d'exécution des confortations des ouvrages à restructurer, notes de calcul et DOE sont à la charge de l'Entreprise.

### 3.2.1.4 Clôture provisoire de chantier

Les clôtures de type Heras de la zone des bennes et de la base-vie sont à la charge du présent lot.

La hauteur de la clôture Heras sera à minima de 2.00m.

La mise en œuvre d'un portail et d'un portail est due à ce présent lot.

L'entretien, le remaniement et la dépose en fin de phase 1 des clôtures est à la charge du présent lot, ainsi que le nettoyage quotidien de la zone des bennes.

Les clôtures seront implantées conformément au PIC/ phase 1 joint à ce document.

### 3.2.1.5 Bennes à gravois

La fourniture, la gestion, le remplissage, les protections et l'évacuation des bennes à gravois sont dus au présent lot pour les produits de désamiantage, de curage et de démolition des travaux de l'Entreprise ;

La mise en œuvre d'un tri sélectif et de la traçabilité des produits triés font partie des prestations de l'Entreprise.

Les frais d'enlèvement des gravois aux décharges publiques sélectives y compris tous droits et frais de décharges sont compris au présent lot.

Tri sélectif : Il est induit par le fait que lorsque, dans une benne, il y a un mélange de différentes catégories de déchets, si ceux-ci ne sont pas triés par catégories, c'est la catégorie la plus contraignante qui fixe la catégorie du mélange et donc un coût d'élimination plus élevé.

Le tri des déchets se fera par la mise en place d'au moins 5 bennes stockant différents types de déchets. Elles contiendront séparément les métaux, les déchets inertes, les déchets dits « banals » (DIB : déchets industriels banals), les déchets dangereux (DIS : déchets industriels spéciaux) et les emballages propres. Les bennes recueillant les deux derniers types de déchets devront être couvertes afin d'éviter soit une pollution due au ruissellement de l'eau de pluie chargée en éléments toxiques, soit le déclassement de la benne dont le contenu serait détérioré.

L'étude des flux de déchets conduira à un plan d'installation des bennes ou autres contenants évolutifs en fonction des séquences du chantier et des corps d'état intervenant.

Si le site est trop exigu pour accueillir plusieurs bennes, les déchets seront orientés vers un centre de tri départemental, de regroupement, de valorisation et de stockage des déchets de chantier.

Bennes à gravois : Conformément à la réglementation, tous les déchets doivent être recyclés ou retraités. Les parties non recyclables ou non retraitables seront à envoyer à la décharge.

Les déchets seront classés selon les classes des décharges (classe 1 – classe 2 – classe 3).

L'Entrepreneur du présent lot mettra à disposition des autres corps d'état (hors lot VRD, Gros Œuvre et plâtrerie), pour toute la durée du chantier, des bennes à gravois en nombre suffisant pour permettre le tri sélectif des déchets en un lieu désigné par le Maître d'Œuvre.

Il assurera le ramassage régulier et le transport aux décharges publiques des bennes. Le nombre de bennes et le nombre de voyages seront fonction des gravois à enlever.

L'Entreprise assurera la gestion des aires de stockage de matériaux des entreprises.

Le nettoyage des aires de bennes et de stockage sera quotidien et à la charge du présent lot.

La zone des bennes sera implantée conformément au PIC/ phase 1 joint à ce document.

### **3.2.2 DESAMIANPAGE – CURAGE - DEMOLITION**

#### **3.2.2.1 Désamiantage**

Le présent document a pour objet de définir les prestations suivantes :

- Installation des confinements
- Démolition ou dépose de tous les ouvrages et/ou installations techniques permettant d'accéder convenablement aux matériaux, produits amiantés
- Evacuation en centre de traitement.
- Repli de chantier

#### **Repérage des zones amiantées et dépose**

Les diagnostics amiante avant démolition joints au présent CCTP sont :

- Rapport nommé Révision n°1, daté de mai 2003, exécuté par le Bureau Véritas
- N° REN 7.04/411/GC/CD daté du 06/07/2004, exécuté par le Bureau Véritas
- N° 2011-76669VD daté du 15/10/2011, exécuté par VDIAGNOSTICS IMMOBILIER
- **A COMPLETER 2024**
- 

Ces rapports ont révélé la présence de matériaux contenant de l'amiante sur le site de l'opération.

Les matériaux concernés et leur localisation sont les suivants :

- Voir les rapports joints au présent CCTP.

NB : L'entreprise devra se reporter aux rapports cités ci-dessus pour consultation des détails concernant la localisation

#### **Plan de retrait**

Préalablement aux travaux, un plan de retrait de confinement doit être établi par l'entreprise précisant :

- Nom, prénom, qualité et domicile du demandeur, code NAF et N° d'identité
- La nature et la durée probable des travaux.
- La localisation exacte des travaux.
- Les méthodes mises en œuvre.
- Le mode opératoire des travaux préparatoires et exécution (technologie prévue)

- Les caractéristiques des équipements individuels
- Les protections collectives mises en place
- Le nombre de salariés avec évaluation des risques
- La durée du travail
- La fréquence et les modalités de contrôle effectuées sur le chantier.
- Les procédures relatives à la sécurité du personnel et des
- Un plan d'installation de chantier
- Un plan des zones confinées
- Forme des déchets et de leur entreposage
- Délais d'entreposage des déchets
- Coordonnées du transporteur des déchets d'amiante
- Avis préalable avec plan de surveillance établi par l'organisme de contrôle
- Coordonnées de l'organisme de contrôle chargé de la surveillance de l'assainissement

Ce plan de retrait et de confinement, imposé par le décret 96-98 du 7 Février 1996, doit être soumis à l'avis du médecin du travail, au CHSCT du site et transmis un mois avant les travaux à l'inspection du travail, à la caisse régionale d'assurance maladie et au comité régional de l'OPPBTB.

#### Etanchéité zone de travaux :

Avant démolition et dépose il sera réalisé une enceinte étanche en polyane 200µ maintenu par une ossature en chevron et ruban adhésif.

#### Pulvérisation en cas de dégradation des matériaux :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise procédera à une pulvérisation de liquide sur les matériaux et en ambiance permettant la sédimentation des fibres en suspension dans l'air pour abaisser le niveau le plus faible possible de la concentration en fibres d'amiante dans l'atmosphère dans le cas de dégradation des dalles de faux plafond.

#### Protection individuelle

Toute personne intervenante dans la zone de travail devra être équipée en permanence de vêtements de travail étanches, de capuches, fermé au cou, aux chevilles et aux poignets. Cette combinaison doit être décontaminable ou à défaut jetable.

Après chaque utilisation, les vêtements jetables seront traités comme des déchets d'amiante conformément à l'article 7 du décret n°96.98 du 7 février 1996.

Egalement toute personne intervenant dans la zone de travail devra être équipée d'un équipement de protection individuel.

#### Transport et traitement des dalles ou autres matériaux amiantés

L'entreprise devra le transport des déchets amiantifères, équipements (vêtements de protection usagés, bâches, filtres, etc...) et éléments constitutifs du confinement (polyane, scotch) contaminés, considérés comme des déchets dangereux, ceux-ci seront éliminés conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°96.98 du 7 Février 1996, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante.

Les déchets seront stockés en petite quantité dans les sacs double peau type « big bag ».

Ces sacs seront mis dans un collecteur agréé pour le transport des matières dangereuses, au titre du règlement du transport des matières dangereuses par route. Il devra être délivré au transporteur une déclaration de chargement portant la mention "Amiante" précisant que l'emballage ne doit pas être ouvert sur le domaine public.

Les gravois propres aux démolitions ou déposes seront stockés dans une benne à gravois à l'extérieur.

Le traitement des déchets sera adapté aux produits issus des démolitions.

#### Localisation :

- *Le sous-sol, le RdC et le R+1 de l'ancienne mairie*

- *Pour rappel la médiathèque a été livrée en 2014 et ne contient pas d'amiante.*

NOTA : L'entreprise devra se rendre obligatoirement sur place pour apprécier toutes les contraintes et vérifier la localisation précise des ouvrages amiantés.

### 3.2.2.2 Plomb

Le présent document a pour objet de définir les prestations nécessaires à l'évacuation des parties contenant du plomb.

#### Repérage des zones avec plomb et dépose

Le diagnostic constat des risques d'exposition au plomb n° 2011-76621VD daté du 12 août 2011, exécuté par VDIAGNOSTICS IMMOBILIER n'a pas révélé la présence de revêtements contenant du plomb au delà des seuils en vigueur sur le site de l'opération.

L'entreprise attestera lors de la remise de son offre, qu'à la suite de l'examen du rapport nommé ci-dessus, le coût des mesures particulières lié au plomb lors des travaux de démolition est bien compris dans son offre.

### 3.2.2.3 Curage et démolition

L'entreprise devra prévoir :

- La mise en œuvre de tous les éléments de protection provisoire pour éviter la propagation de poussières et la chute accidentelle de gravats lors des travaux de démolitions
- La prise en compte d'un phasage et des contraintes du site notamment au titre des nuisances sonores.
- L'organisation d'une zone de stockage des bennes à gravais et déchets.
- L'organisation d'un cheminement camion et engin permettant l'évacuation des gravais.
- L'utilisation de moyens de démolition compatibles avec la structure des bâtiments et dans le respect des contraintes liées aux nuisances sonores.
- La mise en œuvre de toutes dispositions afin d'assurer la protection des existants conservés ainsi que la stabilité des ouvrages pendant la démolition.
- La mise en œuvre de renforts et/ou de consolidation.
- La production d'une note sur les moyens et méthodes de démolition appliqués.
- Les protections collectives et individuelles pour les compagnons de l'Entreprise.
- Les moyens d'accès, plateau de travail, passerelle d'accès, moyens de grutage et de levage nécessaires aux travaux de l'Entreprise.

### 3.2.2.4 Débarras des locaux

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot procédera au débarras des encombrants abandonnés dans le bâtiment.

Tous les mobiliers et gravais de toutes sortes laissés en place à la date d'ouverture du chantier et non consignés à conserver seront chargés en camions ou en bennes et évacués sans délai à la décharge publique.

#### Localisation

*Ensemble des surfaces concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.5 Dépose des blocs portes

Les travaux consisteront en la dépose des vantaux sans réemploi, comprenant dégondage et manutention, y compris descellement des huisseries et bâtis non conservés avec habillages chants plats.



Sortie et enlèvement des ouvrages déposés et des gravois.

Localisation :

*Dépose de tous les ouvrages des blocs portes intérieurs situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

3.2.2.6 Dépose en démolition d'ouvrages divers de menuiseries intérieures

Dépose en démolition d'ouvrages, travaux effectués avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus qui seraient conservés.

Compris tous travaux nécessaires tels que descellements, démontage de pattes de fixation ou autres, tous coupements, dépose de couvre-joints et habillages, le cas échéant, etc.

Avec dépose des stores ou rideaux fixés à la menuiserie ou à la maçonnerie.

Sortie et enlèvement des ouvrages déposés et des gravois.

- Huisseries en bois ou en métal de baies libres de tous types et de toutes dimensions
- Placards menuisés à 1 ou plusieurs vantaux à ouvrants de tous types, compris bâti ou huisserie compris aménagements et équipements intérieurs
- Placards préfabriqués à 1 ou plusieurs vantaux à ouvrants de tous types, compris bâti ou huisserie compris aménagements et équipements intérieurs
- Faces de gaines avec portes de tous types comprenant bâti ou huisserie, avec portes et impostes avec ou sans parties fixes
- Faces de gaines devant niches de tuyauteries de tous types compris bâti, à parties fixes et parties amovibles
- Caissons ou gaines d'habillage de tuyauteries ou autres. Habillage formant caissons à 2 ou 3 faces, compris bâti de fixation et autres  
Enlèvement de l'isolation phonique dans gaines ou caissons, le cas échéant
- Châssis vitrés intérieurs  
Châssis fixes ou avec ouvrants, compris habillages d'ébrasement et tablette, le cas échéant
- Tablettes de fenêtres  
De toutes épaisseurs et largeurs
- Plinthes en bois  
De toutes sections, avec ou sans contre-plinthe
- Cimaises en bois  
De toutes sections
- Baguettes, moulures, corniches et autres  
De toutes sections
- Cloisons pleines ou vitrées en bois  
De tous types et épaisseurs, compris portes ou autres, le cas échéant
- Plafonds en panneaux bois ou contre-plaqué, cloués  
De toutes épaisseurs
- faux-plafonds démontables  
De tous types

- Rayonnages muraux en bois

De tous types de panneaux ou planches, de toute profondeur

- Revêtements ou habillages muraux en bois

En contre-plaqué ou tous autres panneaux rigides de tous types, compris ossatures ou bâtis, etc.

- Revêtements ou habillages muraux en bois

En contre-plaqué ou tous autres panneaux rigides de tous types, compris ossatures ou bâtis, etc.

- Escaliers en bois

Localisation :

*Dépose de tous les ouvrages de menuiseries intérieures dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.7 Dépose sans réemploi d'ouvrages de métallerie

Dépose en démolition d'ouvrages de métallerie de tous types en fer ou en alliage léger.

- Avec tous descellements, démontage de pattes et autres pièces de fixation, tous coupements nécessaires.
- Avec rebouchement des trous de scellement si nécessaire.
- Enlèvement des ouvrages déposés et des gravois.
  - Portes métalliques de tous types et de toutes dimensions à 1 ou 2 vantaux.
  - Portes intérieures métalliques sur bâti ou huisserie de tous types et de toutes dimensions à 1 ou 2 vantaux
  - Rampes d'escaliers de tous types, avec ou sans main courante
  - Mains courantes d'escaliers et de rampe de tous types, fixées sur supports scellés ou vissés
  - Grilles de protection de tous types à barreaudage ou à cadres et remplissages
  - Cloisons amovibles acoustiques de la salle des mariages de la médiathèque
  - Cloisons amovibles au RdC du hall de l'ancienne mairie y compris les structures métalliques afférentes
  - Structures métalliques en poteau et en poutre au RdC du hall de l'ancienne
  - Autres

Localisation :

*Dépose de tous les ouvrages de métallerie intérieurs ou extérieurs situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.8 Démolition d'ouvrages en carrelage

#### 3.2.2.8.1 Démolition de revêtements de sols scellés

Démolition de revêtements de sols scellés ou collés de toutes natures, sur plancher et sur escalier, compris démolition de la sous-couche en béton de toutes épaisseurs.

Ramassage et enlèvement des gravois.

- Sol en carrelage de toutes natures et de tous formats y compris plinthes
- Sol en granito ou similaire y compris plinthes
- Bandes de seuils de tous types
- Nez de marches de tous types
- Couvre-joint de dilatation de tous types
- Autres

Localisation :

*Démolition des revêtements de sols scellés ou collés de toutes natures situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

#### 3.2.2.8.2 Démolition de revêtements muraux scellés ou collés

Démolition de revêtements muraux scellés en matériaux de toutes natures et de tous formats, y compris démolition du mortier de pose.  
Ramassage et enlèvement des gravois.

##### Localisation :

*Démolition de revêtements muraux scellés en matériaux de toutes natures et de tous formats situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

#### 3.2.2.9 Démolition de revêtements de sols souples

##### 3.2.2.9.1 Dépose sans réemploi de revêtements de sols minces

Dépose sans réemploi de revêtements de sols minces collés à simple ou double encollage, sur supports de toutes natures, compris relevés en plinthe, le cas échéant.  
Sortie et enlèvement des matériaux et gravois.

- Revêtements de sol PVC, linoléum ou caoutchouc de tous types, en lés ou en dalles

##### Localisation :

*Démolition de revêtements de sols minces situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

##### 3.2.2.9.2 Dépose sans réemploi de revêtements de sol en moquette ou en tapis textile

Dépose sans réemploi de revêtements de sol et d'escalier en moquette ou en tapis textile collés ou, sur supports de toutes natures, compris relevés en plinthe, le cas échéant.  
Sortie et enlèvement des matériaux et gravois.  
Y compris les plinthes afférentes de toutes sortes et natures.

- Revêtements de sol en moquette de tous types, en lés ou en dalles
- Autres

##### Localisation :

*Démolition de revêtements de sols en moquette ou en tapis textile collés situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

#### 3.2.2.10 Démolition de cloisons et plafonds intérieurs

**NOTA :** Les plafonds et ou conduit en plafond contenant de l'amiante l'objet d'une procédure spécifique de dépose selon les prescriptions du paragraphe 4.1.2.1

##### 3.2.2.10.1 Démolition de cloisons intérieures

Démolition de cloisons intérieures, travaux effectués avec soins, compris coupements propres au droit des jonctions avec murs ou autres cloisons.

Avec dépose des huisseries, raidisseurs ou autres ossatures, le cas échéant, tous coupements ou descellements d'éléments de structure s'il y a lieu, compris toutes autres sujétions éventuelles, sortie et enlèvement des gravois.

- Cloisons en maçonnerie de briques ou agglos
- Cloisons en carreaux de plâtre pleins
- Cloisons sèches en éléments ou plaques de plâtre de tous types
- Cloisons sèches en bois de tous types
- Autres

Localisation :

*Démolition de cloisons intérieures situées dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage, tous niveaux, comme repérées dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.10.2 Démolition de doublages intérieurs

Démolition de doublages intérieurs, thermiques ou phoniques, avec isolant solidaire du parement ou cloison avec isolant indépendant, travaux effectués avec soins.

Avec dépose des raidisseurs ou autres ossatures le cas échéant, tous coupements ou descellements d'éléments de structure s'il y a lieu, dépose des encadrements au droit des baies, le cas échéant.

Bouchement des trous de fixation sur la paroi, le cas échéant.

Brossage et nettoyage de la paroi et enlèvement de toutes parties d'isolant restées éventuellement collées dans le cas de doublage collé.

Compris toutes autres sujétions éventuelles, et sortie et enlèvement des gravois.

- Doublages en cloisons maçonnées de toutes épaisseurs et isolant
- Doublages en carreaux ou plaques de plâtre de tous types et isolant
- Autres

Localisation :

*Démolition de doublages intérieurs situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage, tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.10.3 Démolition de revêtements en plaques de plâtre

Démolition de revêtements en plaques de plâtre cartonnées simple ou double épaisseur.

Compris démontage de toutes ossatures en bois ou métal, tous coupements et toutes autres sujétions, et sortie et enlèvement des gravois.

- Démolition de revêtements sur parois verticales
- Démolition de revêtements en plafond ou sous rampant
- Autres

Localisation :

*Démolition de revêtements en plaque de plâtre situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage, tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.10.4 Démolition de plafonds suspendus de tous types

Démolition de plafonds suspendus de tous types, compris dépose des suspentes, ossature primaire, ossature secondaire, le cas échéant, et tous accessoires.

Enlèvement de tous accessoires de fixation sous le plancher tels que crochets, vis, clous, etc., selon le cas.

Sortie et enlèvement des gravois.

- Plafonds suspendus en dalles de tous types
- Plafonds suspendus en bacs ou lames métalliques
- Autres

Localisation :

*Dépose de tous les ouvrages de cloisons et plafonds situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage, tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.11 Démontage sans réemploi des installations et équipements techniques

Avant le démarrage des travaux de démolition, les installations techniques seront repérées et neutralisées, à la charge du présent lot.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité de protéger et de garantir le bon fonctionnement du réseau enterré EP se trouvant dans la médiathèque.

Les consignations électriques, eau, fibre et réseaux de chauffage sont dues au maître de l'ouvrage.

L'entrepreneur doit la vérification de la neutralisation puis la démolition des réseaux ci-dessus, en aval des points de comptage ou de livraison. Par démolition sont compris les ouvertures de tranchée, la dépose des installations techniques, la fermeture des tranchées, les ouvertures en ouvrages maçonnés, la dépose de éléments de support et de protection, ..... liste non limitative.

Démontage et dépose en démolition des installations et équipements techniques (chauffage, électricité, appareil élévateur, eau...), travaux effectués sans soins.

Installations comprenant toutes tuyauteries de toutes natures, gaines, conduits, radiateurs, chaudières, ballons, tableau élec., appareils d'éclairage, interrupteurs...tous appareils de tous types, etc.

Descellement ou démontage de tous colliers, crampons, consoles et tous autres accessoires de fixation. Avec rebouchement des trous de scellement. Compris tous travaux accessoires et toutes sujétions selon localisation.

Sortie et enlèvement des matériaux, matériels et gravois.

Localisation :

*Dépose de tous les ouvrages techniques intérieurs situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage, tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.12 Grosses démolitions

Démolition par tous moyens de construction en matériaux de toute nature y compris tous équipements et aménagements intérieurs quels qu'ils soient. L'aspect sonore sera étudié et pris en compte pour tenir compte des riverains.

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour assurer la stabilité de l'ouvrage pendant les travaux de démolition. Il fournira au minimum une note les moyens et les méthodes de démolition qu'il compte mettre en œuvre avec à l'appui une note de calcul si nécessaire. Tous travaux de renforts et de consolidation seront à sa charge.

Descente, sortie, enlèvement et retraitement des ouvrages déposés et des gravois.

Ces travaux comprennent la démolition des éléments suivants (liste non exhaustive) :

#### 3.2.2.12.1 Démolition de l'enveloppe extérieure

Sans objet

### 3.2.2.12.2 Démolition à l'intérieur du bâtiment de l'ancienne mairie

Au sous-sol, RDC et R+1 :

- Structure voiles bétons
- Structure en maçonnerie traditionnelle
- Dallage porté en bétons armé en plancher bas du RdC de la partie centrale sans surcreusement de la plateforme ;
- Plancher bas mixte béton & bois en RdC pour les parties est et ouest
- Plancher bas mixte béton & bois en R+1 pour les parties est, ouest et centrale
- Puissard, caniveau et regards dans locaux techniques
- Escalier BA, bois ou métallique
- Rampe, gaine, ... etc.
- Socle, massif, ancrage BA.
- Joint de dilatation

#### Localisation :

*Démolition des ouvrages situés dans l'ensemble des zones concernées par les travaux de curage, de démolition et de désamiantage, tous niveaux, comme repérés dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

### 3.2.2.13 Ouverture à créer dans mur de refend

Création de baies dans des murs de refend en maçonnerie de moellon comme suit :

Etudes d'exécution et note de calcul à la charge du présent lot

Méthodologie de réalisation à faire valider à la MOE, au bureau de contrôle et au coordinateur SPS.

Protection individuelle et collective y compris tout étaitements et stabilité provisoire.

Mise en œuvre de linteau par double profilés métalliques du commerce de type UPN 240 ou 300/ mise en œuvre sur sommier béton à créer dans maçonnerie existante/ calage sur platine métallique/ mise en œuvre par passes successive de part et d'autre du refend maçonné/ calage par bourrage à reflux au mortier de scellement/ liaisonnement des deux profilés UPN par tous moyens appropriés.

La section des profilés métallique sera définie pour respecter le degré coupe-feu réglementaire sans flocage complémentaire.

Ouverture de la baie dans le mur de refend maçonné après pose de la confortation métallique et réalisation des deux jambages BA pour achèvement de la baie ainsi créée.

L'épaisseur des murs de refend à ouvrir est variable de 45 à 55 cm/ la maçonnerie existante est soit en moellon de pierre soit en brique pleine de terre cuite soit en brique creuse de terre cuite. La réalisation des confortations prendra en compte les spécificités de chacun des murs de refends.

La confortation sera réalisée à 2cm en retrait de l'aplomb des façades intérieures des murs de refend pour permettre l'encoffrement plâtré de la confortation.

Les dimensions de principe des baies à créer sont :

- 1 baie de 1.30\*4.20ht m
- 1 baie de 1.40\*4.20ht m
- 1 baie de 2.20\*4.20ht m

Localisation :

*Création de baies dans mur de refend comme repérées dans les documents graphiques joints au présent CCTP.*

#### **4 TRAVAUX DIVERS DE FINITION**

Tous travaux non décrits expressément dans le présent C.C.T.P mais indispensables pour la bonne terminaison des ouvrages suivant les règles de l'Art, Normes, D.T.U. et Avis techniques devront être prévus et réalisés à partir des spécifications régissant les ouvrages essentiels. L'entrepreneur doit tous les travaux et fournitures nécessaires à la parfaite finition de ces ouvrages qui ne devront nécessiter aucune reprise d'autres corps d'état.

Ils seront implicitement compris dans la proposition de l'entreprise.

\*\*\*\*\*